

Séance publique du 14 mars 2005

Délibération n° 2005-2545

commission principale : finances et institutions

objet : **Désignation de représentants au sein du Conseil départemental de l'éducation nationale**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 février 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, la Communauté urbaine doit être représentée au Conseil départemental de l'éducation nationale. Un des quatre sièges réservés aux maires est occupé par un conseiller communautaire élu par le conseil de Communauté.

Par courrier en date du 31 janvier 2005, monsieur le préfet demande de bien vouloir désigner ce représentant.

En conséquence il est proposé de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Conseil départemental de l'éducation nationale ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Désigne :

- titulaire : monsieur Yves Fournel,
- suppléant : madame Céline Tourniaire,

en tant que représentants de la Communauté urbaine au sein du Conseil départemental de l'éducation nationale.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,